



CÔTES-D'ARMOR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°22-2024-095

PUBLIÉ LE 21 MAI 2024

Sommaire

Préfecture des Côtes d'Armor / DRCT

22-2024-05-21-00003 - Arrêté du 21 mai 2024 portant délégation de signature à Mme Clémence MERMET-GRENOT Directrice zonale des compagnies républicaines de sécurité Ouest (2 pages)

Page 3

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2024-05-21-00003

Arrêté du 21 mai 2024 portant délégation de signature à Mme Clémence MERMET-GRENOT Directrice zonale des compagnies républicaines de sécurité Ouest



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des relations avec
les collectivités territoriales

Arrêté du 21 MAI 2024
portant délégation de signature à Mme Clémence MERMET-GRENOT
Directrice zonale des compagnies républicaines de sécurité Ouest

Le préfet des Côtes-d'Armor
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 79 ;

VU le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié, portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 30 mars 2022 portant nomination de M. Stéphane ROUVÉ, préfet des Côtes d'Armor ;

VU l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 9 avril 2024 nommant Mme Clémence MERMET-GRENOT, directrice zonale des compagnies républicaines de sécurité Ouest à RENNES, à compter du 13 mai 2024 ;

SUR proposition du secrétaire générale de la préfecture des Côtes-d'Armor .

ARRETE :

ARTICLE 1- Délégation de signature est donnée à Clémence MERMET-GRENOT, commissaire divisionnaire de police, directrice zonale des compagnies républicaines de sécurité Ouest à RENNES, à l'effet de signer les sanctions, de l'avertissement et du blâme, à l'encontre des personnels administratifs, techniques et de service de catégorie C de la police nationale, placés sous son autorité.

Place du général de Gaulle
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC
www.cotes-darmor.gouv.fr

 Prefet22  Prefet22

1/2

ARTICLE 2- En application de l'article 44 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, Mme Clémence MERMET-GRENOT peut donner subdélégation de signature aux agents placés sous son autorité.

ARTICLE 3- Le secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor et la directrice zonale des compagnies républicaines de sécurité Ouest à RENNES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes d'Armor.

Fait à Saint-Brieuc, le **21 MAI 2024**

Le Préfet,



Stéphane ROUVÉ

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.